

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Potassium hexacyanoferrate(III)  
FDS-nombre : 000000020692  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Nom Chimique : hexacyanoferrate de tripotassium  
No.-CAS : 13746-66-2  
Numéro d'Enregistrement REACH : n'est disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Solstice Advanced Materials US, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : SafetyDataSheet@solstice.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
: Centre de contrôle de poison:  
France: +33(0)145425959

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Irritation oculaire Catégorie 2


H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Conseils de prudence : P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

agrée.

### 2.3. Autres dangers

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
hexacyanoferrate de tripotassium	13746-66-2 237-323-3	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	100 %	

### 3.2. Mélanges

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux:*

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

*Inhalation:*

Transférer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler un médecin.

*Contact avec la peau:*

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

*Contact avec les yeux:*

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

*Ingestion:*

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau. Appeler un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques à cause de la formation des produits corrosifs et toxiques en cas de combustion ou de décomposition

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et oxydes nitreux (NO<sub>x</sub>).

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Le produit lui-même ne brûle pas.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Aspiration sur le site indispensable. Porter un équipement de protection individuel. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage. Protéger de la lumière.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:*

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé.

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Protéger de la lumière.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

##### Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.  
Ne pas respirer les poussières.

##### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

##### Équipement de protection individuelle

###### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

###### *Protection des mains:*

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

### *Protection des yeux:*

Lunettes de sécurité à protection intégrale

### *Protection de la peau et du corps:*

Porter un équipement de protection adéquat.

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Porter selon besoins:

Vêtement de protection

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- |  |   |   |
|--|---|---|
| (a) État physique                        | : | solide  |
| (b) Couleur                              | : | rouge   |
| (c) Odeur                                | : | inodore                                       |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : | Se décompose sans fondre.                     |
| (e) Point/intervalle d'ébullition        | : | Non applicable<br>Se décompose par chauffage. |

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

- (f) Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.
- (g) Limites inférieure et supérieure d'explo : Limite d'explosivité, inférieure  
Non applicable  
: Limite d'explosivité, supérieure  
Non applicable
- (h) Point d'éclair : Non applicable
- (i) Température d'auto-inflammation : Non applicable  
n'est pas auto-inflammable
- (j) Température de décomposition : > 300 °C  
Température de décomposition
- (k) pH : 6  
Concentration: 50 g/l  
à 20 °C
- (l) Viscosité, cinématique : donnée non disponible
- (m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité:  
464 g/l  
à 20 °C
- (n) Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible
- (o) Pression de vapeur : négligeable
- (p) Densité et / ou densité relative : env. 1,85 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C
- (q) Masse volumique apparente : env. 1.050 kg/m<sup>3</sup>
- (q) Densité de vapeur relative : donnée non disponible
- (r) Caractéristiques de la : donnée non disponible

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

particule

### 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

> 300 °C  
Température de décomposition

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  
Se décompose par chauffage.  
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de poussière.  
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts  
Acides

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub> ).  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**(a) Toxicité aiguë**

*Toxicité aiguë par voie orale:*  
donnée non disponible

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*  
donnée non disponible

*Toxicité aiguë par inhalation:*  
donnée non disponible

*Toxicité aiguë (autres voies d'administration):*  
donnée non disponible

**(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:**  
donnée non disponible

**(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**  
Espèce: Lapin  
Résultat: Irritation des yeux  
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

**(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**  
donnée non disponible

**(h) STOT-exposition unique:**  
donnée non disponible

**(i) STOT - exposition répétée:**  
donnée non disponible

**(j) Danger par aspiration:**  
donnée non disponible

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### *Propriétés perturbant le système endocrinien*

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### *Autres informations:*

Non soumis à étiquetage, mais il convient de prendre les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### *Toxicité pour le poisson:*

CL50

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Valeur: 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

#### *Toxicité des plantes aquatiques:*

CE50

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)

Valeur: 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

#### *Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 59 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

### 12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation PBT ne s'applique pas aux substances inorganiques.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:  
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE  
CE Règlement No. 1013/2006  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

ADR/RID:3077

IMDG:3077

IATA:3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE,  
N.S.A.(HEXACYANOFERRATE DE TRIPOTASSIUM)

IMDG:ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.(TRIPOTASSIUM  
HEXACYANOFERRATE)

IATA:Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.(Tripotassium hexacyanoferrate)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:9

IMDG: 9

IATA: 9

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:III

IMDG: III

IATA: III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui

Polluant marin: oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Not regulated for transport when single and combination packagings are <= 5L for liquids or <= 5kg for solids per ADR SP 375, IMDG 2.10.2.7 and IATA SP A197.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1$ % (w/w) ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

--	--	--

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

hexacyanoferrate de tripotassium : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

#### Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

## Potassium hexacyanoferrate(III)

31253-250G

Version 2.3

Date de révision  
30.07.2025

Remplace 1

---